

Le Canada appuie activement les droits de la personne dans les opérations de soutien de la paix et il souligne devant les instances internationales l'importance qu'il y a à garantir qu'un volet important relatif aux droits de la personne fasse partie de toutes les opérations de soutien de la paix. Les opérations modernes de maintien de la paix sont beaucoup plus exigeantes et complexes. À la lumière de ce fait, le déploiement de forces policières et d'experts se révèle particulièrement précieux. Le Canada a joué un rôle directeur dans l'action visant à assurer que le Conseil de sécurité de l'ONU examine des aspects du maintien de la paix qui se situent au-delà des fonctions militaires fondamentales. En particulier, le Canada s'est intéressé à la protection des civils en situation de conflit armé en guise de thème prioritaire pendant son mandat au sein du Conseil de sécurité en raison de son importance manifeste pour cet organe, veillant à ce que les discussions et les décisions du Conseil au sujet des mandats de maintien de la paix et les régimes de sanctions traduisent de plus en plus le souci de la protection des civils. Dans ce contexte, le Canada a également rédigé deux projets de résolution et a dirigé les négociations sur la protection des civils en situation de conflit armé; elles ont été adoptées par le Conseil de sécurité.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et le gouvernement du Royaume-Uni (par l'intermédiaire du ministère du Développement international) élaborent actuellement des documents en vue d'un cours de formation sur les rapports hommes-femmes et les opérations de soutien de la paix. L'objectif d'ensemble de cette initiative consiste à renforcer les opérations de soutien de la paix pour rehausser leur capacité d'intégrer la sensibilisation aux rapports hommes-femmes et l'analyse de cette question dans les politiques et les pratiques de leur action. Elle a été élaborée au moyen d'une série de consultations avec des organisations et des particuliers participant à des opérations de maintien de la paix venant du monde entier; elles ont été facilitées par le Centre canadien international Lester B. Pearson pour la formation en maintien de la paix, situé à Cornwallis, au Canada. La rédaction initiale des documents a commencé, et ils entreront bientôt dans une phase de tests auprès de divers groupes cibles et dans des situations précises.

Le Canada a demandé instamment à l'ONU de mettre en oeuvre avec davantage de célérité et d'efficacité les aspects non militaires des missions des mandats, comme ceux qui portent sur les liens avec les organismes de secours humanitaires, le développement des capacités judiciaires ou la reconstruction civile. De plus, le Canada prône une plus grande cohérence entre les volets politique, militaire, humanitaire et des droits de la personne du système des Nations Unies afin de garantir que les opérations de soutien de la paix s'occupent de toute la gamme des besoins sur le terrain. De plus, le Canada aide activement l'ONU à identifier des professionnels compétents qui auront à entreprendre ces tâches.

Les Nations Unies reconnaissent aussi l'importance qu'il y a à ce que des policiers fassent parties des opérations de maintien de la paix. Ils surveillent, forment et encadrent la police locale, contribuent au rétablissement de l'ordre civil, soutiennent la primauté du droit et favorisent la réconciliation civile. D'Haïti au Timor oriental en passant par le Kosovo, on reconnaît largement que l'établissement d'un ordre civil ordinaire (primauté du droit) fondé sur des principes démocratiques régissant l'activité policière est la condition préalable à l'obtention de tout degré de sécurité humaine.